



SNUDIFO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS & AVS

Agen, le 6 juin 2016

Éric Lafond
Secrétaire Départemental

À

Monsieur le Recteur
de l'académie de Bordeaux

Objet : Mercredis après-midis travaillés

Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ce courrier afin de préciser quelques points en réponse à la lettre, que vous avez adressée aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale de votre académie le 25 mai 2016, traitant de l'organisation des journées de solidarité et de pré-rentrée.

Nous ne pouvons que nous réjouir de votre prise de conscience quant à la conséquente charge de travail supplémentaire qu'implique « *l'adaptation des projets d'école (...) à la nouvelle organisation des cycles d'enseignement* » et de constater que nos positions se rejoignent.

Cependant, si la journée de solidarité, dont la date doit faire l'objet d'une consultation par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale auprès du conseil des maîtres, reste obligatoire, la deuxième journée de pré-rentrée n'a quant à elle aucune existence légale. Nous vous rappelons que le calendrier des vacances scolaires fixé par l'arrêté du 16 avril 2015 précise que « *pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.* » L'explication de texte montre que « *pourront* » n'est pas « *devront* ». Pour le SNUDI FO 47, vous n'avez pas à « banaliser », au nom du cadrage académique, cette deuxième journée de pré-rentrée, qui doit se faire uniquement sur la base du volontariat, dans le cadre des 108 heures annualisées.

Nous attirons par conséquent votre attention sur la duplicité de votre courrier : vous vous dites soucieux des enseignants mais vous persistez à imposer des heures supplémentaires, fixées en complément des 18h d'animations pédagogiques.

Nous avons, lors de la CAPD du 10 mai 2016, démontré au DASEN de Lot-et-Garonne que la mise en œuvre des projets de secteur n'apportait rien de nouveau aux projets d'école, si ce n'est un alourdissement supplémentaire de nos tâches en réunion, en documents administratifs... La méconnaissance par l'administration de la réalité de nos écoles vous fait sous estimer l'état d'épuisement des enseignants du premier degré, qui se sont vus imposer ces dernières années la réforme des rythmes scolaires, la mise en place des nouveaux programmes (effectifs depuis la rentrée 2015 pour le cycle 1) et pour lesquels on exige maintenant de faire du temps de travail en plus pour élaborer des projets de secteur dont l'utilité est à prouver et dont la finalité, du point de vue de la réussite des élèves, nous interroge.

Nous savons ce qu'implique être fonctionnaire d'État. Nous n'avons pas besoin que l'on nous assène des ordres pour savoir quels sont nos devoirs. Dans un climat tendu, il serait salubre d'éviter d'infantiliser les enseignants qui n'aspirent qu'à faire leur travail le plus consciencieusement possible et de leur faire confiance quant à leur organisation des tâches administratives. C'est la condition pour rétablir une sérénité indispensable à l'accomplissement de l'acte d'enseignement.

Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de respecter les obligations légales de services en précisant clairement que ces demi-journées supplémentaires relèvent du strict volontariat.

Recevez, Monsieur le Recteur d'académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Éric Lafond
Secrétaire Départemental

